



Pigistes, CDD et intermittents

De l'espoir pour quelques-uns à la désillusion pour tous

La direction a décidé de mettre fin à la négociation d'un accord de réduction de la précarité. Par sa mauvaise foi et sa mauvaise volonté, elle a torpillé les espoirs des centaines de pigistes, CDD et intermittents qui espéraient décrocher enfin un emploi stable.

Mauvaise foi de la direction : plusieurs mois après le début de la négociation, elle vient seulement de révéler aux organisations syndicales qu'à peine la moitié des 1000 départs à la retraite, prévus d'ici 2020, sera remplacée.

Mauvaise foi la direction : au prétexte de l'absence de signature des syndicats, elle va appliquer un dispositif unilatéral, qui revient sur les avancées de la négociation. Ainsi, adieu à la garantie :

- de mise en place d'un dispositif annuel, durant 5 ans, visant à créer des emplois correspondants aux demandes de renforts récurrentes
- d'être prioritaires à l'embauche en CDI, pour les intermittents, pigistes et CDD les plus sollicités
- d'être prioritaires pour les contrats courts, pour les mêmes occasionnels
- de conditions salariales plus avantageuses que les minimas conventionnels, pour ces « historiques », au moment du recrutement en CDI
- d'une indemnité de cessation de collaboration, pour ceux qui auraient été écartés définitivement

Mauvaise foi enfin, quand la direction se refuse à toute communication écrite sur ses règles décidées unilatéralement. Preuve qu'elles ne sont pas ouvertement assumées.

Les propositions de la direction étaient trop belles pour être honnêtes. Au regard des mauvais coups subis par les pigistes et CDD depuis tant d'années, le SNJ exigeait des engagements plus fermes de la direction. Son plan de réduction de la précarité ressemblait trop à un simple plan de communication à destination des autorités de tutelle. Le SNJ poursuivra et amplifiera ses actions, en particulier en justice, en faveur des salariés sous contrats précaires.

Paris, 14 octobre 2016,

N.B. : en mai dernier, 738 précaires ont été identifiés comme prioritaires, sur les 5 901 personnes ayant travaillé au moins un jour pour France télévisions, en 2015.

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)